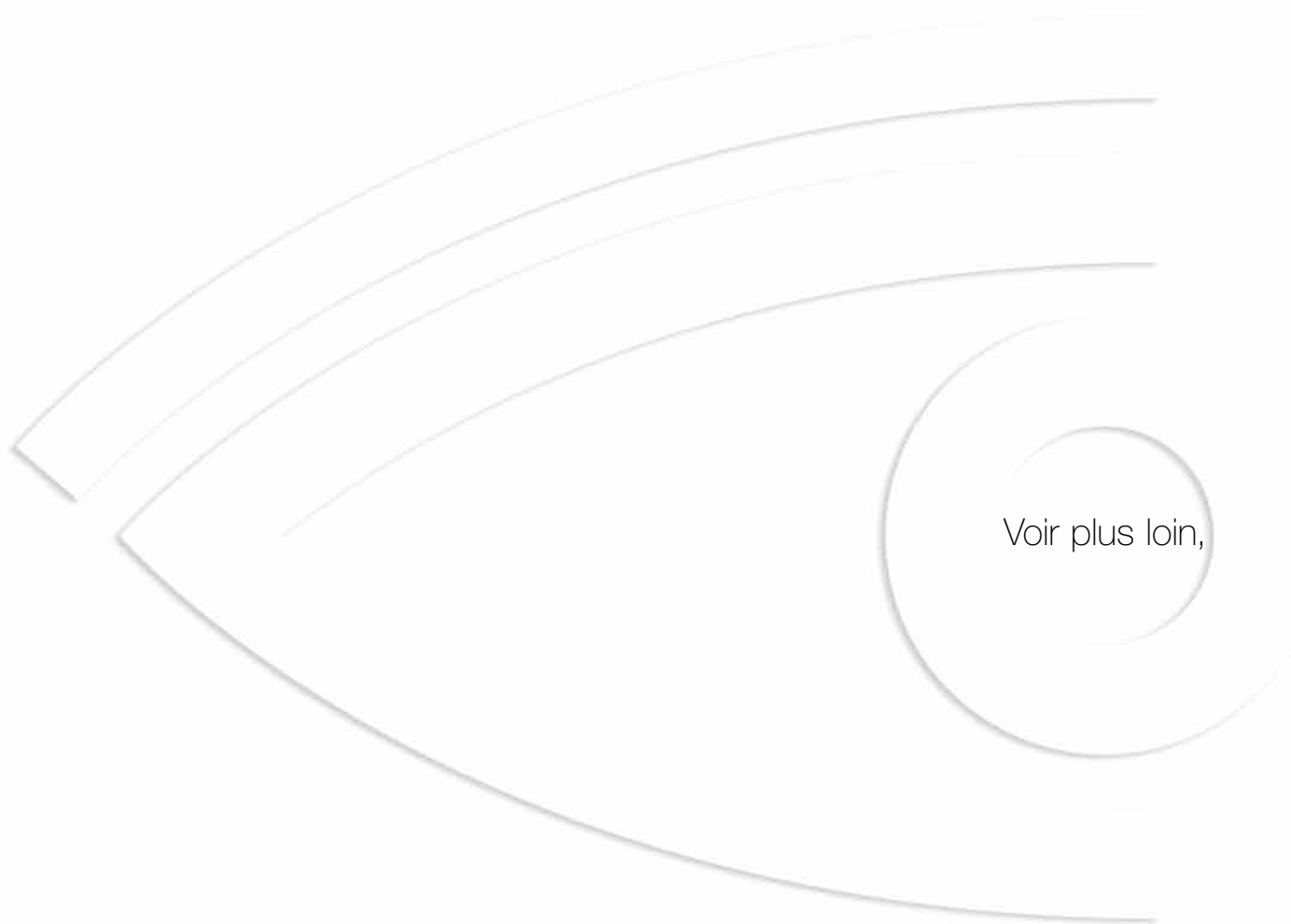


Comptes annuels 2010



Voir plus loin,


LA COLLECTIVE
DE PRÉVOYANCE
Depuis 1974



Voir plus loin, voir demain

Comptes annuels

Rapport de l'organe de contrôle _____	2
Bilan au 31.12.2010 _____	3
Compte d'exploitation au 31.12.2010 _____	4
Annexe aux comptes arrêtés au 31.12.2010 _____	6

Au Conseil de fondation de

La Collective de Prévoyance - Copré, Genève

Petit-Lancy, le 2 mai 2011

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion, des placements ainsi que des comptes de vieillesse de La Collective de Prévoyance - Copré pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

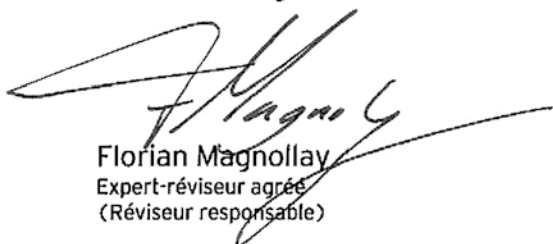
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements, ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions juridiques et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations, le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Florian Magnollay
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Blaise Wägli
Expert-réviseur agréé

Annexe

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

BILAN	Index de l'annexe	31.12.2010	31.12.2009
		CHF	CHF
ACTIF			
Placements		484'558'460.22	453'777'322.38
Liquidités	64	44'729'689.32	52'208'017.51
Change à terme	65	1'111'315.00	369'626.00
Débiteurs	75	228'486.20	882'635.95
Obligations	64	110'788'372.18	106'315'007.19
Actions	64	99'876'820.17	76'562'500.13
Immobilier	64	224'348'943.00	215'216'502.00
Créances de cotisations des employeurs	67	3'474'834.35	2'223'033.60
Compte de régularisation actif	76	1'905'305.60	1'833'737.40
Total de l'actif		<u>486'463'765.82</u>	<u>455'611'059.78</u>
PASSIF			
Dettes		115'180'449.39	108'628'420.27
Prestations de libre passage et rentes		27'963'224.65	21'989'080.75
Banques / Assurances	78	487.45	78'280.27
Dettes hypothécaires	79	86'000'000.00	86'000'000.00
Autres dettes		1'216'737.29	561'059.25
Compte de régularisation passif	77	1'943'396.84	1'920'190.72
Réserve de cotisations employeurs sans renonciation	67	3'866'230.10	4'516'265.90
Provisions non techniques		0.00	0.00
Fonds libres des affiliés	57	634'090.51	2'124'656.56
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		362'316'817.85	338'396'773.65
Capital de prévoyance assurés actifs	52	303'283'118.25	291'628'099.45
Capital de prévoyance rentiers	54	50'844'649.60	42'248'599.20
Provisions techniques	56	8'189'050.00	4'520'075.00
Réserve de fluctuation de valeurs	63	2'522'781.13	24'752.68
Capital de la fondation / Fonds libres / Découvert		0.00	0.00
Situation en début de période		0.00	-17'378'823.26
Excédent des produits / Excédent des charges (-)		0.00	17'378'823.26
Total du passif		<u>486'463'765.82</u>	<u>455'611'059.78</u>

COMPTE D'EXPLOITATION	Index de l'annexe	2010 CHF	2009 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres		50'722'135.85	48'557'623.85
Cotisations des salariés	74	16'850'401.30	16'617'371.60
Cotisations des employeurs	74	26'773'281.80	26'493'172.00
Primes uniques et rachats		6'633'301.80	4'580'697.45
Apports aux fonds libres en cas de reprise d'assurés		0.00	2'000.00
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur		384'175.80	794'695.75
Subsides du fonds de garantie		80'975.15	69'687.05
Prestations d'entrée		33'151'709.75	47'846'091.95
Apports de libre passage	73	31'983'660.30	46'423'614.30
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce		1'168'049.45	1'422'477.65
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		83'873'845.60	96'403'715.80
Prestations réglementaires		-7'713'334.00	-9'571'340.05
Rentes de vieillesse		-3'159'621.65	-2'332'777.35
Rentes de survivants		-261'924.85	-222'776.75
Rentes d'invalidité		-1'252'168.70	-1'302'229.55
Libération service cotisations		-839'338.00	-817'044.60
Prestations en capital à la retraite		-2'197'661.80	-3'447'924.20
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-2'619.00	-1'448'587.60
Prestations de sortie		-57'714'619.70	-63'472'433.60
Prestations de libre passage en cas de sortie		-53'945'698.90	-57'753'643.00
Versements anticipés pour l'EPL / divorce		-3'768'920.80	-5'718'790.60
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-65'427'953.70	-73'043'773.65
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques, fonds libres des caisses, réserves de cotisations		-21'759'590.55	-25'589'049.80
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	52	-5'186'743.35	-3'145'204.70
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance rentiers	54	-8'596'050.40	-14'685'907.95
Dissolution / Constitution de provisions techniques	56	-3'668'975.00	-2'702'581.20
Rémunération du capital épargne		-6'468'275.45	-6'139'873.30
Dissolution / Constitution des fonds libres des affiliés	57	1'490'566.05	1'057'338.95
Dissolution / Constitution de réserves de cotisations	67	669'887.60	27'178.40
Produits de prestations d'assurance		2'545'976.65	2'843'808.95
Prestations d'assurance		2'545'976.65	2'843'808.95
Charges d'assurance		-644'741.85	-1'033'101.95
Primes d'assurance		-458'548.60	-854'529.25
Cotisations au fonds de garantie		-186'193.25	-178'572.70
Résultat net de l'activité d'assurance		-1'412'463.85	-418'400.65

Résultat net des placements		7'750'371.93	20'850'794.80
Résultat liquidités	661	24'586.66	792.01
Résultat change à terme	662	3'965'548.04	147'869.34
Résultat obligations	663	-2'140'228.76	6'917'465.41
Résultat actions	664	2'195'396.36	19'046'518.82
Résultat immobilier	665	5'484'958.29	-3'593'618.99
Frais d'administration des placements	666	-1'517'843.18	-1'415'510.24
Intérêts sur prestations de sortie		-239'835.08	-225'789.65
Intérêts sur la réserve de cotisations de l'employeur	67	-19'851.80	-21'097.50
Intérêts primes payées d'avance		-2'358.60	-5'834.40
Autres produits		7'708.46	188'108.39
Autres frais		-25'715.49	-8'015.93
Frais d'administration		-3'821'872.60	-3'208'910.67
Frais d'administration	71	-2'326'323.30	-1'786'253.45
Frais de marketing et de publicité	72	-1'495'549.30	-1'422'657.22
Excédent des produits / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		2'498'028.45	17'403'575.94
Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	63	-2'498'028.45	-24'752.68
Excédent des produits / Excédent des charges (-)		0.00	17'378'823.26

Annexe

1 Bases et organisation

11 Forme juridique et but

La Collective de Prévoyance - Copré (ci-après la Fondation), anciennement Columna Fondation communautaire de prévoyance professionnelle, a été fondée par l'ex-Banque Populaire Suisse.

Son siège est à Genève. Il s'agit d'une fondation collective semi-autonome, régie par les articles 80 et suivants du Code Civil suisse, par l'article 331 à 331e du Code des obligations(CO), par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et règlements.

La Fondation a pour but de prémunir le personnel de tout affilié contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions du règlement de prévoyance et du plan de prévoyance.

12 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation remplit les obligations de la LPP et est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

13 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	15.12.1987
Règlement de prévoyance	01.01.2010
Règlement d'organisation	01.01.2007
Règlement interne aux entreprises affiliées	05.07.2005
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	01.12.2010
Règlement de placements	10.05.2010
Règlement de liquidation partielle	01.01.2005

14 Organe de gestion (paritaire) / Droit à la signature

Les organes de la Fondation sont l'Assemblée des délégués, le Conseil de fondation et la Direction.

L'Assemblée des délégués est l'organe paritaire suprême aux termes de l'article 51 LPP. Elle est composée paritairement de représentants des entreprises affiliées et de représentants des assurés.

Elle se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum une fois par année. L'Assemblée des délégués nomme les membres du Conseil de fondation et l'organe de contrôle.

Elle vote l'approbation des comptes et du rapport annuel, ainsi que la décharge au Conseil de fondation. Elle approuve les modifications des statuts et du règlement de prévoyance.

Le Conseil de fondation se compose de 6 membres. Il a, au 31 décembre 2010, la composition suivante :

	<u>Fonction</u>	<u>Durée du mandat/fin</u>	<u>Représentation</u>	<u>Autorisation signature</u>
Rancic Christina	Membre, Présidente	4 ans, 02.06.2013	entreprises affiliées	collective à 2
Fiechter Robert	Membre, Vice-président	4 ans, 02.06.2013	entreprises affiliées	collective à 2
Grivel Jacques	Membre	4 ans, 02.06.2013	entreprises affiliées	collective à 2
Izzo Mario	Membre	4 ans, 02.06.2013	assurés	collective à 2
Michel Pierre	Membre	4 ans, 02.06.2013	assurés	collective à 2
Perroud Michèle	Membre	4 ans, 21.06.2011	assurés	collective à 2

La Direction est composée du Président, du Vice-président et du Directeur de la Fondation. Elle gère les affaires courantes. Jusqu'au 30 juin 2010, le poste de Directeur de la Fondation relevait d'un mandat externe confié à M. Pierre Michel; dès le 1^{er} juillet 2010, M. Marçal Decoppet est employé de la Fondation et occupe le poste de Directeur.

15 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle : M. Christophe Steiger, Fractals SA, Lausanne

Organe de contrôle : Ernst & Young SA, Genève

Administration technique et comptable : Hpr SA, Vevey

Dépositaire des titres : Credit Suisse

Gestionnaires de fortune : GFI, Gestion de fortunes immobilières SA, Genève
IAM Independent Asset Management SA
Swiss & Global Asset Management AG
Aforge Capital Management SA
E.I.M. Long Only SA

Administration des immeubles : Régie du Rhône SA, Genève
Furer SA, Vevey

Autorité de surveillance : Autorité de surveillance du canton de Genève n° de registre GE 1118

16 Employeurs affiliés

Effectif au 31 décembre 2009 :	296
Entrées :	71
Sorties :	-24
Effectif au 31 décembre 2010 :	<u>343</u>

2 Membres actifs et rentiers

21 Assurés actifs

	31.12.2010	31.12.2009
Assurés actifs totaux	5'511	5'227

22 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2010	31.12.2009
Retraités	141	120
Enfants de retraités	1	0
Invalides	117	106
Enfants d'invalides	55	56
Veuves et veufs	17	15
Orphelins	9	9
Total	<u>340</u>	<u>306</u>

3 Nature de l'application du but

31 Explication des plans de prévoyance

En vue de la réalisation de ses buts, la Fondation a élaboré un règlement de prévoyance commun à tous les affiliés. Le plan de prévoyance, propre à chaque affilié, décrit les prestations assurées choisies par l'affilié.

32 Financement, méthodes de financement

Le financement des cotisations varie d'un affilié à l'autre et est défini dans le plan de prévoyance propre à l'affilié.

33 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Lors de la séance du 24 janvier 2011, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1 janvier 2011.

La Fondation a modifié son mode de réassurance des risques invalidité et décès dès le 1^{er} janvier 2009, en optant pour un contrat de réassurance de type stop-loss conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie. Cette réassurance est complétée par un contrat de type excess of loss auprès de Elips Life AG.

La Fondation constitue ainsi dès cette date les réserves mathématiques et la provision de fluctuation des risques nécessaires à cette nouvelle situation.

Jusqu'au 31 décembre 2008 les risques décès et invalidité étaient entièrement réassurés auprès de la Bâloise, Compagnie d'Assurances sur la Vie.

Jusqu'au 31 mars 2003, le risque de longévité était également entièrement réassuré. Dès le 1er avril 2003, la Fondation assure elle-même ce risque et constitue à cet effet des réserves mathématiques pour les rentiers retraités.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

41 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de la Fondation ont été établis et présentés conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

42 Principes comptables et d'évaluation

Placements : L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan ou à la dernière VNI connue. Du fait du principe comptable adopté (valeur boursière), les plus/moins-values résultant des évaluations annuelles pour dresser le bilan sont comptabilisées séparément afin de ne pas les confondre avec les gains/pertes sur titres vendus en cours d'exercice, opérations nécessitant un flux de trésorerie.

Monnaies étrangères : Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année (cours de la banque) : USD 0.9321, EUR 1.250459, GBP 1.459324, JPY 1.149236, CAD 0.938057, AUD 0.955437, HKD 0.119905. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont comptabilisés par le compte de résultat.

Immeubles : Ils ont été évalués à leur valeur de rendement (état locatif dynamique au 01.01.2011 capitalisé à un taux de 6.5%).

Autres actifs : L'évaluation des autres actifs se fait à la valeur nominale.

Autres passifs : L'évaluation des autres passifs se fait à la valeur nominale.

43 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Aucune modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes n'est intervenue en 2010.

5 Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

51 Nature de la couverture des risques, réassurance

Jusqu'au 31 décembre 2008, les risques décès et invalidité sont couverts par un contrat de réassurance auprès de la Bâloise, Compagnie d'Assurances sur la Vie. Les indexations des rentes en cours décidées par le Conseil de fondation sont à la charge de la Fondation, laquelle constitue à cet effet des réserves mathématiques.

Dès le 1^{er} janvier 2009 la Fondation a opté pour un contrat de réassurance de type stop-loss conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie. Cette réassurance est complétée par un contrat de type excess of loss auprès de Elips Life AG. La Fondation constitue ainsi dès cette date les réserves mathématiques et la provision de fluctuation des risques nécessaires à cette nouvelle situation.

La Fondation assure elle-même le risque de longévité et constitue, dans ce but, des réserves mathématiques pour les rentiers, une provision de longévité, ainsi qu'une provision d'amélioration du taux de conversion.

Le calcul des réserves mathématiques des rentiers est effectué sur la base de la table EVK 2000, avec un taux d'intérêt technique de 4%.

52 Evolution et rémunération des avoirs-épargne

	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance assurés actifs	291'628'099.45	282'317'360.00
Attributions/dissolutions rétroactives	-54'641.75	16'864.20
Cotisations d'épargne	33'254'824.30	32'471'092.90
Autres cotisations et contributions de rachat	6'633'301.80	4'580'697.45
Apports de libre passage	31'270'276.45	44'531'677.20
Répartition fonds libres	1'113'091.55	342'222.95
Remboursement des versements pour l'EPL / divorce	1'168'049.45	1'422'477.65
Prestations de libre passage en cas de sortie	-53'292'245.45	-57'196'652.95
Versements pour l'EPL / divorce	-3'768'920.80	-5'718'790.60
Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-11'179'208.70	-17'294'563.55
Rémunération des capitaux de prévoyance	6'468'275.45	6'139'873.30
Attribution aux prestations de sortie	42'216.50	15'840.90
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs	<u>303'283'118.25</u>	<u>291'628'099.45</u>

Règles techniques

Pour les assurés encore actifs au 31.12.2010 et pour la période de référence du 01.01 au 31.12.2010, les intérêts attribués sur les comptes épargne des assurés actifs, des assurés en incapacité de gain et des invalides ont été calculés sur les avoirs réglementaires à un taux de 2.25 % (tout comme en 2009). Pour les assurés sortis durant l'année 2010, les intérêts attribués jusqu'à la date de sortie ont été calculés à un taux de 2%.

53 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	<u>141'207'062.85</u>	<u>135'732'599.10</u>
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	2,00 %	2,00 %

54 Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des rentiers**A - Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des invalides**

Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance	8'897'478.45	8'461'771.40
Transfert des capitaux actifs	1'258'045.90	776'393.50
Cotisations d'épargne	480'344.30	526'142.15
Apports de libre passage	114'885.50	1'194'123.65
Répartition fonds libres	20'158.20	141'639.10
Rémunération des capitaux de prévoyance	214'705.60	222'109.70
Dissolution capitaux-épargne	-573'628.35	-2'424'701.05
Total des capitaux de prévoyance des assurés invalides	<u>10'411'989.60</u>	<u>8'897'478.45</u>

B - Evolution du capital de couverture pour les rentiers

Solde du capital de couverture au 1er janvier	33'351'120.75	19'100'919.85
Apports	598'498.35	697'813.45
Modification liée à des changements de bases de calcul	0.00	0.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	6'483'040.90	13'552'387.45
Total du capital de couverture pour les rentiers	<u>40'432'660.00</u>	<u>33'351'120.75</u>

Total capital de prévoyance rentiers (A+B)

<u>50'844'649.60</u>	<u>42'248'599.20</u>
-----------------------------	-----------------------------

Nombre de bénéficiaires de rente (détails sous point 22)

<u>340</u>	<u>306</u>
------------	------------

55 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été effectuée, sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2010. Les conclusions sont les suivantes :

- au 31.12.2010, il n'y a pas de découvert au sens des dispositions légales. Les engagements de la Fondation sont entièrement couverts;
- la réserve de fluctuation de valeurs dont la cible est de Fr. 43'008'261.– se monte à Fr. 2'522'781.–;
- il a été décidé d'un intérêt supplémentaire de 0.25% au titre de l'exercice 2010, portant le total des intérêts versés pour 2010 à 2.25%.

Etant donné cette situation, il est recommandé de :

- continuer en 2011 à créditer l'intérêt minimal légal de 2% aux assurés sortant;
- ne pas adapter les rentes en cours au-delà des adaptations requises par la LPP.

56 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

A - Provision de longévité	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
Solde de la provision de longévité au 1er janvier	1'485'875.00	763'593.80
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	463'475.00	722'281.20
Total de la provision de longévité	1'949'350.00	1'485'875.00
B - Provision d'amélioration du taux de conversion		
Solde provision d'amélioration du taux de conversion au 1er janvier	1'534'200.00	1'053'900.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	421'500.00	480'300.00
Total de la provision d'amélioration du taux de conversion	1'955'700.00	1'534'200.00
C - Provision de fluctuation des risques		
Solde provision de fluctuation des risques au 1er janvier	1'500'000.00	0.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	2'784'000.00	1'500'000.00
Total de la provision de fluctuation des risques	4'284'000.00	1'500'000.00
Total des provisions techniques (A+B+C)	8'189'050.00	4'520'075.00

La provision de longévité sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles. Elle correspond au taux de 0.5% par année depuis l'établissement des bases techniques utilisées, soit 5 % accumulé à ce jour. Ce taux est appliqué sur les engagements de prévoyance des bénéficiaires de rentes, déduction faite des engagements des rentes d'enfant et d'orphelin.

La provision d'amélioration du taux de conversion est constituée dans le but de maintenir aussi stable que possible dans le temps le taux de conversion. Elle est fixée à partir d'une évaluation des cas de retraite possibles portant sur les cinq années suivantes, en considérant les 75% du capital de prévoyance supplémentaire nécessaire pour garantir la différence entre la rente effectivement servie et la rente qui serait versée si le taux de conversion appliqué était déterminé actuariellement. Cette approche se base sur l'estimation que 25% des retraites sont prises sous forme de capital.

La provision de fluctuation des risques est constituée afin de permettre à la fondation de faire face aux cas d'assurance non couverts par les assurances stop loss et excess of loss, de manière à couvrir deux années consécutives de très grande sinistralité avec une probabilité de 97,5%. Le montant de la provision est au moins égal au cinquième des sommes des sinistres potentiels liés aux incapacités de gain de plus de 90 jours en cours. La réassurance stop loss a succédé à une réassurance intégrale depuis le 01.01.2009.

Le délai d'attente pour le droit à la rente d'invalidité étant de deux ans et l'Assurance-Invalidité fédérale ayant parfois un peu de retard dans ses décisions, il faut deux à trois ans pour que le nombre des incapacités de gain en cours pouvant donner lieu à un sinistre atteigne son plein. Il en résulte qu'au 31.12.2009, après un an, cette provision était de CHF 1'500'000.–, et qu'au 31.12.2010 elle passe à CHF 4'284'000.–.

57 Fonds libres des affiliés

	31.12.2010	31.12.2009
Solde des fonds libres des affiliés au 1er janvier	2'124'656.56	3'181'995.51
Constitution des fonds libres des affiliés	80'975.15	814'861.25
Dissolution des fonds libres des affiliés	-1'571'541.20	-1'872'200.20
Total des fonds libres des affiliés	634'090.51	2'124'656.56

58 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	<u>362'316'817.85</u>	<u>338'396'773.65</u>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	362'316'817.85	338'396'773.65
Réserve de fluctuation de valeurs	2'522'781.13	24'752.68
Capital de fondation, fonds libres	0.00	0.00
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	<u>364'839'598.98</u>	<u>338'421'526.33</u>
Degré de couverture (Fortune à disposition par rapport aux capitaux engagés)	100.70%	100.01%

Ce degré de couverture est applicable à tous les affiliés, à l'exception des affiliés bénéficiant de fonds libres, pour lesquels le degré de couverture est supérieur.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

61 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

La fortune de la Fondation est déposée auprès du Credit Suisse. Les mandats de gestion du portefeuille titres sont confiés à IAM Independent Asset Management SA, Swiss & Global Asset Management AG (anciennement Julius Baer), Aforge Capital Management SA et E.I.M. Long Only SA.

Le règlement de placement de la Fondation a été mis à jour au 10.05.2010 et est à disposition pour consultation sur le site internet.

62 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4 OPP2)

Dans le cadre de la mise à jour du règlement de placement, la fondation a fait usage de la liberté que lui laisse la loi d'étendre les possibilités de placement. Les domaines d'investissement concernés sont explicités à l'annexe 2 du règlement de placement. Les dispositions nécessaires ont été prises afin que le soin requis soit apporté au choix, à la gestion et au contrôle des placements. Le Conseil de fondation a particulièrement veillé à ce que soit assuré la réalisation des buts de prévoyance, notamment en adoptant une stratégie de gestion qui tienne compte des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés. Une analyse de congruence actif/passif a été réalisée en 2009 (voir également sous point 641).

63 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier de la réserve de fluctuation de valeurs	24'752.68	0.00
Augmentation/diminution due au résultat d'exploitation	2'498'028.45	24'752.68
Réserve de fluctuation de valeurs au bilan	2'522'781.13	24'752.68
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs (valeur absolue)	43'008'261.00	43'008'261.00
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	-40'485'479.87	-42'983'508.32

Dans le règlement de placement, le Conseil de fondation a retenu, pour le calcul de sa réserve de fluctuation de valeurs, une technique mixte consistant à simuler conjointement et à long terme l'évolution des actifs que la Fondation détient. Cette simulation multiple permet la mise en évidence d'un grand nombre d'évolutions possibles de la fortune de la Fondation. Les scénarii les plus défavorables sont écartés, compte tenu de leur caractère hautement improbable. Du sous-ensemble résiduel est extrait le scénario impliquant la perte la plus large. Le montant correspondant à cette perte est la Value-at Risk (VaR).

La validité prédictive théorique de ce montant est fonction du nombre de scénarii simulés écartés [0,5%]. Cette grandeur s'exprime comme son complément à un [100%], en l'occurrence 99,5% [100%-0,5%].

A titre de précaution supplémentaire, le Conseil de fondation a tenu à prendre en considération un scénario encore plus risqué que celui mis en évidence par la VaR à 99,5%, en recourant à la métrique corrélative désignée dans la littérature sous les termes d'Expected Shortfall (ES) ou, alternativement, d'Expected Tail Loss (ETL). Ce dernier chiffre est obtenu en opérant la moyenne des valeurs extrêmes précédemment écartées comme hautement improbables.

Le Conseil de fondation a décidé le 11 mars 2011, par souci d'économie et compte tenu du fait que la stratégie n'a pas changé, de ne pas faire recalculer la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs, la réserve constituée au 31.12.2010 étant encore éloignée de son objectif.

641 Structure des placements

Présentation des placements par catégorie, selon le règlement de placement :

	31.12.2010	Répartition effective en %	31.12.2009	Répartition effective en %	Stratégie	Marges
	CHF		CHF			
Liquidités (CC / CT / Pl. fid.)	44'729'689	9.19%	52'208'017	11.46%	0%	0%-40%
Obligations en CHF	65'695'353	13.50%	64'672'814	14.19%	31.5%	18.9%-44.1%
Obligations en monnaies étrangères	45'093'019	9.27%	41'642'193	9.14%	10.5%	6.3%-14.7%
Total revenu fixe (ex cash)	110'788'372	22.77%	106'315'007	23.33%	42%	25.2%-58.8%
Actions et fonds de placement en actions en CHF	76'433'143	15.71%	64'647'849	14.19%	10.5%	6.3%-14.7%
Actions et fonds de placement en actions en monnaies étrangères	23'443'678	4.82%	11'914'651	2.62%	17.5%	10.5%-24.5%
Total action	99'876'821	20.53%	76'562'500	16.80%	28%	16.8%-39.2%
Immobilier	224'348'943	46.13%	215'216'502	47.24%	30%	18%-50%
Placements chez l'employeur	3'474'834	0.71%	2'223'034	0.49%		
Autres créances CHF	3'245'107	0.67%	3'086'000	0.68%		
Fortune totale	486'463'766	100.00%	455'611'060	100.00%		

Limites globales, selon le règlement de placement :

	31.12.2010	Répartition effective en %	31.12.2009	Répartition effective en %	Stratégie	Marges
	CHF		CHF			
Titres de sociétés ou fonds de placement investis en matières premières (actions)	8'915'349	1.83%	6'571'913	1.44%	5%	0%-5%
Titres de sociétés ou fonds de placement investis sur les marchés émergents	14'628'514	3.00%	6'851'519	1.50%	5%	0%-7.5%
Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	37'952'240	7.80%	32'993'415	7.24%		0%-40%

Le Conseil de fondation est conscient que les marges minimales des obligations en CHF et des actions en monnaies étrangères n'ont pas été respectées pour la deuxième année consécutive, et estime que cette situation temporaire est due à la nature conjoncturelle des marchés.

Il en est de même pour la marge minimale du total revenu fixe (obligations) et pour la marge maximale des actions et fonds de placement en actions en CHF.

Contrôle des limites selon l'art. 55 OPP2 :

	31.12.2010	Répartition effective en %	31.12.2009	Répartition effective en %	Limites OPP2
	CHF		CHF		
Titres hypothécaires et lettres de gage suisses	9'564'836	1.97%	6'807'450	1.49%	50%
Actions	99'876'821	20.53%	74'323'743	16.31%	50%
Immobilier	224'348'943	46.13%	215'216'502	47.24%	30%
Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	37'952'240	7.80%	32'993'415	7.24%	30%

L'art. 54 al. 1 OPP2 autorise le placement de 10% de la fortune sur un débiteur. Forte de l'expérience acquise en 2007-8, période durant laquelle on a pu constater la possible rapide dégradation de la qualité de débiteurs réputés très solvables, la fondation a décidé d'être plus restrictive et de n'autoriser de tels placements qu'à concurrence de 5%. La situation des liquidités déposées auprès de Credit Suisse, représentant 9.2% de la fortune à fin décembre, n'a été que très temporaire. Elle résulte de la liquidation du portefeuille d'E.I.M Long Only SA (CHF 21 millions), dont le mandat de gestion a été résilié au 31.12.2010. La situation est revenue dans la norme début février 2011.

La décision prise en 2008 par le Conseil de fondation d'augmenter l'allocation tactique de la fortune immobilière à environ 47% avait les buts suivants : augmenter les investissements dans une classe d'actifs stable en comparaison de la volatilité des marchés financiers de l'époque, assurer un revenu récurrent supérieur à celui des valeurs traditionnelles à revenu fixe et optimiser le montant de la réserve de fluctuation de valeurs grâce à une volatilité moyenne plus basse de la fortune globale. Cette allocation tactique a pour vocation de diminuer progressivement, au fur et à mesure des entrées de primes et apports de libres-passages provoqués potentiellement par de nouvelles affiliations.

Bien que constituant un ensemble homogène, La Levratte est composée de sept parcelles individuellement cessibles. Le règlement de placement précise que le placement dans un seul objet immobilier ne peut dépasser 10% de la fortune diminuée des emprunts. Tous les objets en portefeuille respectent cette limite.

L'endettement hypothécaire de CHF 86 millions représente environ 38% de la fortune immobilière (autorisation réglementaire : 50%) et 17.7% de la fortune globale. L'intérêt moyen payé est 2,96% pour une durée moyenne de 6,21 ans. L'échelonnement des échéances est présenté sous point 79.

Immeuble	Estimation au 31.12.2010	Estimation au 31.12.2009
Bussigny, Lausanne 8	4'535'077	4'453'477
Corsier, Ch. Neuf 1-3	3'942'886	3'595'071
Crans, Pas de l'Ours 4	2'552'677	2'552'677
Genève, Cavour 17	6'685'108	5'511'323
Genève, Contamines 1	10'636'043	10'577'215
Genève, Palettes 23	9'173'538	8'806'154
Lausanne, Ale 8	4'601'169	4'611'803
Lausanne, Echallens 80	2'806'708	2'806'708
Le Mont, Lausanne 33	7'131'258	7'105'226
Meyrin, Livron 21	7'021'662	7'012'431
Meyrin, Livron 23	5'980'185	5'809'662
Montreux, Alpes 38-58	22'194'462	21'681'786
Neuchâtel, Grand-Rue 1a	3'345'600	3'334'154
Nyon, Levratte 8-38	90'093'601	89'006'400
Paudex, Bernadaz 3	2'875'385	2'892'369
Penthaz, Cossonay 1-7	6'635'815	6'440'677
Petit-Saconnex, Lamartine 22	6'446'446	6'391'800
Petit-Saconnex, Lamartine 24	11'061'969	10'936'615
Petit-Saconnex, Lamartine 24 ter	4'442'769	0
Yverdon, Cheminet 31-39	12'186'585	11'690'954
Total	224'348'943	215'216'502

642 Explications sur la gestion des immeubles

En raison de l'importance du parc immobilier, le Conseil de fondation a adopté une politique de gestion immobilière ainsi qu'un système de contrôle des activités immobilières. Le système de contrôle garantit le respect des règles prudentielles et, en particulier, des règles applicables aux conflits d'intérêts.

Notre réviseur, Ernst & Young, dans le cadre de son mandat d'organe de contrôle, audite les activités immobilières déléguées à GFI Gestion de Fortune Immobilière SA.

65 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre 2010, plusieurs opérations de change à terme sont ouvertes, dont le détail figure ci-dessous.

Monnaie	Nominal	Cours d'achat moyen	Cours au 31.12.2010	Produit/perte (-) au 31.12.2010
USD	6'025'000	0.986575	0.93137	332'609
EUR	14'575'000	1.302698	1.24927	778'706
				1'111'315

66 Explications du résultat net des placements

	2010	2009
	CHF	CHF
661 Liquidités	24'586.66	792.01
- Intérêts sur c/c divers	24'562.66	-81'451.61
- Revenus placements marché monétaire	0.00	2'860.00
- Bénéfices sur ventes placements marché monétaire	24.00	14'688.56
- Différences de change réalisées placements marché monétaire	0.00	48'606.46
- Moins-values placements marché monétaire	0.00	-2'724.00
- Plus-values placements marché monétaire	0.00	18'812.60
662 Change à terme	3'965'548.04	147'869.34
- Différences de change réalisées	3'223'859.04	-221'756.66
- Moins-values opérations change à terme	0.00	-15'506.00
- Plus-values opérations change à terme	741'689.00	385'132.00
663 Total obligations	-2'140'228.76	6'917'465.41
6630 Obligations	-2'063'895.98	6'917'465.41
- Produits d'intérêts sur obligations suisses	1'289'416.02	1'380'691.80
- Produits d'intérêts sur obligations étrangères en CHF	702'786.61	692'815.31
- Produits d'intérêts sur obligations étrangères en devises	1'087'885.47	1'081'513.82
- Revenus des fonds de placement obligations suisses	183'157.60	18'036.20
- Pertes sur ventes	-412'468.43	-191'355.14
- Bénéfices sur ventes	442'883.27	498'199.27
- Différences de change réalisées	-7'196'049.02	774'936.30
- Moins-values	-1'632'228.28	-995'724.50
- Plus-values	3'470'720.78	3'658'352.35
6631 Titres de sociétés/fonds de placement marchés émergents	-76'332.78	0.00
- Différences de change réalisées	-105'988.22	0.00
- Moins-values	-2'636.13	0.00
- Plus-values	32'291.57	0.00
664 Total actions	2'195'396.36	19'046'518.82
6640 Actions	354'277.76	14'428'474.83
- Dividendes des actions suisses	395'213.70	353'953.75
- Dividendes des actions étrangères en devises	68'108.99	0.00
- Dividendes des fonds de placement actions suisses	379'682.07	184'413.35
- Dividendes des fonds de placement actions étrangères en CHF	643'626.95	542'049.45
- Pertes sur ventes	-222'454.21	-533'344.31
- Bénéfices sur ventes	1'034'942.75	3'322'753.23
- Différences de change réalisées	-1'780'201.31	-257'314.74
- Moins-values	-5'516'356.15	-1'107'255.60
- Plus-values	5'351'714.97	11'923'219.70
6641 Titres de sociétés/fonds de placement matières premières	1'320'714.25	2'732'238.08
- Revenus	3'313.50	24'759.28
- Bénéfices sur ventes	230'052.55	0.00
- Moins-values	-975'720.20	0.00
- Plus-values	2'063'068.40	2'707'478.80

6642 Titres de sociétés/fonds de placement marchés émergents	520'404.35	1'885'805.91
- Revenus	37'393.03	15'582.00
- Pertes sur ventes	-37'305.70	0.00
- Bénéfices sur ventes	118'014.79	0.00
- Différences de change réalisées	-688'600.48	0.00
- Moins-values	-382'063.01	0.00
- Plus-values	1'472'965.72	1'870'223.91
665 Immobilier	5'484'958.29	-3'593'618.99
- Charges immobilières	-3'722'738.57	-3'874'333.76
- Revenus immobiliers	14'223'683.00	13'489'408.70
- Moins-values	-2'533'289.48	-11'373'931.10
- Plus-values	1'085'625.45	1'206'427.12
- Intérêts hypothécaires	-2'548'000.00	-2'011'378.80
- Frais d'administration des immeubles	-1'020'322.11	-1'029'811.15
666 Frais d'administration des placements	-1'517'843.18	-1'415'510.24
Frais sur transactions titres	-339'816.31	-394'121.42
Frais sur c/c bancaires	-42'708.76	-48'154.10
Frais de gestion de fortune IAM Independent Asset Management SA	-551'473.25	-464'746.90
Frais de gestion de fortune Axa Investment Managers SA	0.00	-91'033.46
Frais de gestion de fortune Swiss&Global Asset Management AG	-278'614.20	-171'460.40
Frais de gestion de fortune Aforge Capital Management	-166'485.52	-112'068.75
67 Explication des placements chez les employeurs et des réserves de cotisations des employeurs		
	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
Créances de cotisations des employeurs, brut	3'490'084.35	2'236'433.60
Provision pour pertes sur créances employeurs	-15'250.00	-13'400.00
Créances de cotisations des employeurs, net	3'474'834.35	2'223'033.60
Solde de la réserve de cotisations des employeurs au 1er janvier	4'516'265.90	4'522'346.80
Augmentation	384'175.80	794'695.75
Diminution	-1'054'063.40	-821'874.15
Intérêts	19'851.80	21'097.50
Total réserve de contributions des employeurs	3'866'230.10	4'516'265.90

Par le terme "créances de cotisations des employeurs" on entend le compte courant de chaque entreprise affiliée à la Fondation. A noter que 90% de ces cotisations ont été acquittées durant le premier trimestre de l'année 2011. Les cotisations encore dues font l'objet d'un suivi régulier.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

71 Explication du poste frais d'administration

	2010	2009
	CHF	CHF
Frais généraux divers	-385'784.25	-230'990.95
Honoraires de gestion administration	-1'495'467.35	-1'402'243.20
Honoraires de révision	-102'022.00	-99'530.00
Honoraires de mandats divers	-343'049.70	-389'714.40
Rétrocession de la commission du réassureur par le gestionnaire administratif	0.00	336'225.10
Total des frais d'administration	-2'326'323.30	-1'786'253.45

Frais de gestion facturés aux affiliés

Frais de gestion facturés aux affiliés	1'334'828.30	1'295'145.10
--	---------------------	---------------------

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Fondation ne se réassure plus intégralement. La rétrocession versée en 2009 concerne l'année 2008.

72 Explication du poste frais de marketing et de publicité

	2010	2009
	CHF	CHF
Frais divers de publicité	-377'237.45	-298'850.42
Frais de commissionnement	-580'348.25	-569'625.80
Frais de commercialisation	-537'963.60	-554'181.00
Total des frais de marketing et de publicité	-1'495'549.30	-1'422'657.22

Comprenant les frais de publicité/marketing, de commissionnement et de commercialisation, cette rubrique recouvre en fait les frais d' «acquisition de clientèle».

73 Explication du poste apports de libre passage

	2010	2009
	CHF	CHF
Apports de libre passage assurés actifs	31'136'077.65	44'315'423.05
Apports de libre passage assurés actifs reçus après leur sortie	134'198.80	216'254.15
Apports de libre passage assurés invalides	114'885.50	1'194'123.65
Apports rentiers	598'498.35	697'813.45
Total du poste apports de libre passage	31'983'660.30	46'423'614.30

74 Explication du poste cotisations

	2010	2009
	CHF	CHF
Bonifications épargne	33'760'743.50	33'240'698.50
Cotisations pour la couverture des risques invalidité et décès	8'949'092.20	8'775'478.80
Cotisations au fonds de garantie	140'694.45	138'914.60
Cotisations pour frais administratifs	1'334'828.30	1'295'145.10
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	492'388.05	482'180.75
Total des cotisations brutes	44'677'746.50	43'932'417.75
Dissolution réserves contributions patronales	-1'054'063.40	-821'874.15
Total des cotisations nettes	43'623'683.10	43'110'543.60

75 Explication du poste débiteurs

	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
Compte courant réassurance	296.35	322'383.65
Compte courant impôt anticipé	228'189.85	277'849.88
Comptes courants régies immobilières	0.00	282'402.42
Total du poste débiteurs	228'486.20	882'635.95

76 Explication du poste compte de régularisation actif

	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
Intérêts courus	1'417'541.65	1'341'576.72
Immeubles	101'893.50	75'580.60
Prestations à recevoir du réassureur	276'483.20	220'851.45
Prestation de libre passage à recevoir	74'027.30	183'585.95
Factures acquittées d'avance	29'493.75	1'903.05
Divers	5'866.20	10'239.63
Total du poste compte de régularisation actif	1'905'305.60	1'833'737.40

77 Explication du poste compte de régularisation passif

	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
Réception de fonds nouvelles entreprises	0.00	67'247.20
Prestation de libre passage reçue non encore attribuée	163'700.06	151'131.95
Honoraires divers 4e trimestre à acquitter	347'711.03	377'802.52
Solde frais commissionnement à acquitter	304'653.40	283'042.40
Provisions diverses immeubles	376'000.00	270'000.00
Prestations reçues d'avance du réassureur	736'021.95	732'136.95
Divers	15'310.40	38'829.70
Total du poste compte de régularisation passif	1'943'396.84	1'920'190.72

78 Explication du poste banques/assurances

Le montant au 31.12.2010, tout comme au 31.12.2009, est composé de soldes de compte courant résultant des mandats de gestion de fortune.

79 Explication du poste dettes hypothécaires

Le détail des dettes hypothécaires auprès du Credit Suisse est le suivant :

	Montant en CHF	Taux d'intérêt	Début contrat	Échéance
Hypothèque fixe : tranche 1	6'000'000.00	3.60%	10.03.2004	10.03.2014
Hypothèque fixe : tranche 2	6'000'000.00	3.20%	10.03.2004	09.03.2011
Hypothèque fixe	10'000'000.00	3.60%	31.03.2007	30.03.2022
Hypothèque fixe	4'000'000.00	3.50%	15.05.2007	15.05.2017
Hypothèque fixe effets différés	10'000'000.00	1.90%	28.04.2009	28.04.2012
Hypothèque fixe effets différés	15'000'000.00	2.65%	28.04.2009	28.04.2015
Hypothèque fixe effets différés	15'000'000.00	2.85%	28.04.2009	28.04.2016
Hypothèque fixe effets différés	10'000'000.00	3.05%	28.04.2009	28.04.2018
Hypothèque fixe effets différés	<u>10'000'000.00</u>	3.20%	28.04.2009	28.04.2019
Total des hypothèques	86'000'000.00			

Il s'agit d'un contrat-cadre global, garanti par les cédules hypothécaires mentionnées au chiffre 91.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Les états financiers au 31 décembre 2009 n'ont pas suscité de remarques particulières. La Fondation a donné suite aux diverses demandes complémentaires de l'autorité de surveillance.

La Fondation lui a également fait parvenir l'annonce provisoire sur la situation financière pour l'exercice 2010, concernant les institutions de prévoyance soumises à la LFLP.

9 Autres informations relatives à la situation financière

91 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires mises en gage des prêts hypothécaires sont les suivantes :

Immeuble	Cédule 1er rang	Cédule 2e rang	Cédule 3e rang	Total
Bussigny, Lausanne 8	3'000'000			3'000'000
Corsier, Ch. Neuf 1-3	520'000	150'000		670'000
Genève, Cavour 17	3'030'000			3'030'000
Genève, Contamines 1	4'600'000			4'600'000
Genève, Palettes 23	5'600'000			5'600'000
Lausanne, Ale 8	1'900'000	800'000		2'700'000
Lausanne, Echallens 80	2'000'000			2'000'000
Le Mont, Lausanne 33	572'000	3'000'000		3'572'000
Meyrin, Livron 21	4'000'000			4'000'000
Meyrin, Livron 23	1'115'000	235'800		1'350'800
Montreux, Alpes 52	10'420'000			10'420'000
Neuchâtel, Grand-Rue 1a	1'800'000	450'000		2'250'000
Nyon, Levratte 8-38	60'000'000			60'000'000
Paudex, Bernadaz 3	2'000'000			2'000'000
Penthaz, Cossonay 1-7	4'000'000			4'000'000
Pt-Saconnex, Lamartine 22bis	1'800'000	1'500'000	2'500'000	5'800'000
Pt-Saconnex, Lamartine 24	5'350'000	250'000		5'600'000
Yverdon, Cheminet 31-39	3'000'000			3'000'000
Total	114'707'000	6'385'800	2'500'000	123'592'800

Un contrat de crédit lombard de CHF 20'000'000.- est ouvert auprès du Credit Suisse, en cas d'acquisition immobilière future.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun.



Siège:
8, rue Jacques-Grosselin
case postale 1956
CH-1227 Carouge

Administration:
7, Passage St-Antoine
case postale
CH-1800 Vevey 1

T 022 308 86 69
F 022 308 86 06
www.copre.ch